

Le CSA franchit l'écueil des câbles

■ Le régulateur francophone s'est rallié au "projet de décision" sur l'accès au câble.

Soulagement pour les uns, grosse déception pour les autres... Hier, au terme d'une réunion sous tension du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA, les avis étaient divisés. Selon qu'on soit défenseur d'une plus forte concurrence entre opérateurs de services télécoms ou soucieux de préserver les intérêts des câbles-distributeurs francophones (Nethys/Voo, Brutele, Numericable), les commentaires allaient en sens contraire.

Les dix membres du Collège de l'organe de régulation du secteur audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient à se prononcer sur le "projet de décision" relatif à la révision des tarifs de

gros pour services d'accès aux réseaux câblés. Cette révision, menée par les experts de l'IBPT (régulateur fédéral des télécoms), a conduit à des tarifs de gros bien plus intéressants pour les opérateurs télécoms alternatifs qui souhaiteraient utiliser les réseaux câblés. C'est notamment le cas de Mobistar qui ambitionne de commercialiser, en plus de la téléphonie mobile, des

services fixes (télévision numérique et Internet à très haut débit).

Consultation publique ouverte

Les tarifs révisés par l'IBPT ont provoqué une levée de boucliers chez les câbles francophones. Ils avaient donc espéré que le Collège du CSA puisse bloquer le "projet de décision" et, ainsi, contrarier les plans de Mobistar (lire notre précédente édition). La manœuvre n'a toutefois pas abouti. Hier soir, les services du CSA ont publié un bref communiqué expliquant qu'"au terme des débats, le Collège a approuvé le projet de décision en vue de

l'ouverture d'une consultation publique". Cette consultation sera lancée en début de semaine prochaine pour une durée d'un mois.

Ce n'est toutefois là qu'une étape dans le laborieux processus d'ouverture du câble à la concurrence. Chaque régulateur (CSA, VRM et Medienrat) devra, au terme de sa consulta-

Ce n'est là qu'une étape dans le laborieux processus d'ouverture du câble à la concurrence.

tion publique, élaborer un projet de décision, l'adopter et obtenir l'aval des autres régulateurs (IBPT compris). Ce qui ne devrait pas intervenir avant la fin du mois d'août. Ensuite, le tout sera envoyé à la Commission européenne pour examen et approbation. Si tout se passe sans encombre, un feu vert définitif pourrait tomber à l'automne.

P.F.L.